

Burundi : plus de 20 000 litiges liés aux terres et autres biens, souvent des réfugiés

@rib News, 04/07/2018 Source Xinhua La Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) au Burundi a déclaré mercredi avoir enregistré plus de 20 000 litiges, et qu'une méthodologie spéciale pour désengorger les dossiers a été utilisée dans la province de Rumonge où on a enregistré le plus grand nombre de litiges.

Selon Dieudonné Nahimana, porte-parole de la CNTB, cette méthodologie est le déplacement de tous les 50 membres de la Commission, y compris le bureau de la CNTB, pour cette province durant trois semaines en juin dernier. Il a fait savoir que plus de 5000 dossiers ont été auditionnés et que des décisions seraient prises et communiquées aux parties concernées dans les jours à venir. Il a indiqué qu'après cette province de Rumonge du sud-ouest du pays, la même méthodologie sera utilisée dès lundi prochain dans la province de Makamba au sud du pays qui elle aussi compte de nombreux dossiers de litige. La Commission se dit fière et satisfaite du travail qu'elle est en train de réaliser comme l'indique Dieudonné Nahimana : "C'est une fierté et satisfaction pour la Commission car sa mission de régler les litiges tout en conciliant les impératifs de la loi, de l'équité et de la conciliation pour asseoir une harmonie sociale entre les sinistrés (les réfugiés de longue date qui rentrent et qui trouvent que leurs terres et/ou leurs biens ont été occupés par des tiers, NDLR)". "Leurs conflits sont en train d'être réglés dans les plus brefs délais", a ajouté M.Nahimana. Il a félicité et encouragé des parties en conflits qui trouvent des solutions à l'amiable, soit en achetant ou en échangeant des lopins de terre, pour la partie de la propriété occupée illégalement. Il a par ailleurs mis en garde ceux qui mettent le bâton dans les roues de la Commission pour faire obstruction à son travail, désorienter ses enquêtes, ou ralentir la procédure. Tous ceux-là s'exposent à un emprisonnement et à une amende, averti le porte-parole de la CNTB. La CNTB est une émanation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Conciliation du Burundi signé en 2000, et a pour principale mission de régler les litiges liés aux terres et/ou autres biens des réfugiés qui, à leur retour, trouvent que ces derniers ont été occupés. Ils ont été souvent soit spoliés, soit vendus ou octroyés par l'administration de l'époque après le départ des concernés à l'exil.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});